



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **KENOTRAP COMPLET***

de la société *SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S*

enregistrée sous le *n° 2024-2690*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 5 février 2025,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	KENOTRAP COMPLET SUMIFIVE TRAP SUMITRAP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S 10A rue de la Voie Lactée 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR France
Formulation	Piège prêt à l'emploi (Piège PE)
Contenant	40 mg/piège - esfenvalérate
Numéro d'intrant	473-2015.01
Numéro d'AMM	2210110
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 26/03/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Cartons	90 recharges (couvercles, disques imprégnés et mélanges d'attractants alimentaires) emballées dans un sac en polyéthylène haute densité